

VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES CHARIOT ÉLÉVATEURS (COMPTE RENDU FINAL)



Date	20 mai 2025
N° de client	36
N° de rapport	CHA-4034
N° interne de contrôle	1
Prochaine vérification	20 nov. 2025

- Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Anthony GARNIER	Société	BERT & YOU LOGISTIQUE	Signature	
-----	-----------------	---------	-----------------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : STILL	MARQUE VÉHICULE
Modèle : RX20 16	
N° de Série : 516221L00254	TYPE
CATÉGORIE : 1 : Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre	
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 1600.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2022	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 217	N° du Parc

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : VINCENT CHRISTIAN	Société : BERT SERVICES
-------------------------	-------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CHARIOT ÉLÉVATEUR (INITIAL)

CONTRÔLEUR

BERT SERVICES
VINCENT CHRISTIAN

N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00

Rapport N° : CHA-4034

Date : 20 mai 2025

Prochaine contrôle : 20 nov. 2025

Client : BERT & YOU LOGISTIQUE

Marque STILL

Modèle RX20 16

N° de Série 516221L00254

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant	Oui
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)	Oui
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil	Oui
Zone sécurisée pour les essais	Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)	
Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)	✓
Vérification de remise en service (Article R4323-28)	

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✘: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents réglementaires à présenter	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	✓			V		Avertisseur sonore	✓			F	
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	✓			V		Éclairage	✓			F	
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)			✓	V		Rétroviseur(s)	✓			V	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	✓			V		Vitrage(s) (état, fixation...)			✓	V	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	✓			V		Essuie-glaces			✓	F	
Compartiment moteur	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
Capotages (état, fixations, fermetures...)	✓			V		Gyrophare ou feu équivalent	✓			F	
Protections des parties tournantes (hélices, courroies...)	✓			V		Conformité au code de la route si utilisation sur voirie	✓			F	
Sortie d'échappement protégée si accessible			✓	V		Tableau de bord (état des témoins lumineux et cadrans)	✓			V	
Niveau des fluides	✓			V		Présence et lisibilité de l'abaque de charge ✘	✓			V	
Absence de fuite	✓			V		Présence et lisibilité des consignes de sécurité	✓			V	
Batterie(s) (état, fixation, dispositif de déconnexion)	✓			V		Dispositif d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence)	✓			F	
Châssis	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
État des pneumatiques	✓			V		Coupe-batterie	✓			F	
État des jantes	✓			V		Autres dispositifs :			✓		
Contrepoids (état et fixation)	✓			V					✓		
Vérin(s) de direction (état, fuites, articulations...)	✓			V		Équipement de levage	B	D	NEO	V/F	N°
Support de bouteille (gaz)			✓	V		Fourches (usure, déformations, dispositif de calage)	✓			V	
Flexible d'alimentation gaz (état, connexions...)			✓	V		Autre dispositif de préhension :			✓	V	
Réservoir de carburant (état, déformations, fuites...)			✓	V		Tablier : (état, fixation, butées de fourches...)	✓			V	
Réservoir d'huile hydraulique (niveau, état, fuites...)	✓			V		Dossieret d'appui de charge (état, fixation)			✓	V	
Poste de conduite	B	D	NEO	V/F	N°	Mât (état, jeu, fixations, butées, galets...)	✓			V/F	
Accès (état des marchepieds, poignées...)	✓			V		Vérin(s) de levage (fuite, fixations, arrêts d'axes)	✓			V	
Protège-conducteur (état, fixations, déformations...)	✓			V		Vérins d'inclinaison	✓			V	
Siège (état, fixation, réglages...)	✓			V/F		Autre(s) vérin(s) :	✓			V	
Ceinture de sécurité (état, fixations, fonctionnement)	✓			V/F		Canalisations hydrauliques rigides et flexibles	✓			V	
Plancher et pédales (état, surfaces antidérapantes...)	✓			V		Protection des flexibles pressions à - d'1 mètre	✓			V	
Contacteur de démarrage (dispositif à clé)	✓			F		Distributeurs (fuites, connexions...)	✓			V	
Sécurité de démarrage si transmission engagée	✓			F		Chaînes de levage (usure, fixations...)	✓			F	
Fonctionnement et repérage des leviers de commande	✓			V/F		Autres dispositifs :			✓		
Contacteur de siège ou dispositif équivalent	✓			F		Signalisation	B	D	NEO	V/F	N°
						Abaque(s) de charge 1600 Kg	✓			V	
						Avertissements des zones dangereuses	✓			V	

ESSAI DE FONCTIONNEMENT DU CHARIOT

NB : les essais en charge ne sont à réaliser que si l'état du chariot le permet

Immobilité des équipements de levage ou de translation au démarrage et à l'arrêt du chariot	✓		
Fonctionnement du frein de service	✓		
Fonctionnement du frein de parc ou du frein à serrage automatique	✓		
Fonctionnement de la direction	✓		
Essai de levage (fonctionnement sans à-coups, vibration, bruit anormal, vérification de la vitesse de descente (0,6 m/s))	✓		

ESSAI DE MAINTIEN DE CHARGE Charge d'essai mise à disposition :

Étanchéité du circuit de levage	✓		
Étanchéité du circuit d'inclinaison	✓		
Si la descente excessive de la charge, indiquer le ou les vérins où se situe la fuite :	✓		
Vérin(s) de levage 3 Déplacement de 0 mm			
Vérin(s) d'inclinaison 2 Déplacement de 0 mm			

EXAMENS ET ÉPREUVES

Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP			
Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)		✓	
Charge d'essai : 1600 Kg à une distance mesurée de : 0.5 m		✓	
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?			Non
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?			Oui